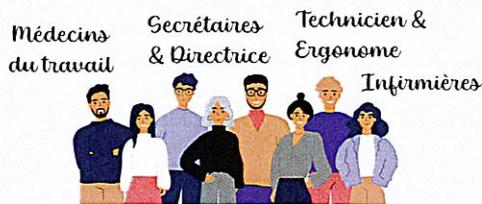


Le Service Prévention & Santé Travail de Orthez

Bilan 2024



961 Entreprises & indépendants suivis

Soit 8251 Salariés

La réglementation

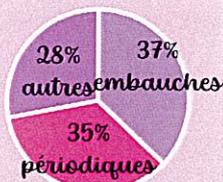
- ➔ L'article D 4622-14 impose l'adhésion à un SPSTI pour les entreprises ayant au moins 1 salarié
- ➔ L'arrêté du 26/09/2024 fixe un tunnel de cotisation pour l'offre socle mise en œuvre par le service
- ➔ Le décret n° 2022-653 définit l'offre socle selon 3 axes : suivi individuel, maintien en emploi et prévention des risques professionnels

L'offre socle

Assurer le suivi individuel de l'état de santé

4315 visites réalisées

543 absences non excusées
= 1/2 temps plein médical



Prévenir la désinsertion professionnelle

1 équipe pluridisciplinaire

106 salariés accompagnés



2 partenariats : Cap emploi Béarn & Service Social Carsat

Prévenir les risques professionnels

Plus de 80 personnes sensibilisées :

- . Missions du SPSTI
- . Document Unique,
- . Risques Psycho Sociaux,
- . Troubles Musculo Squelettiques



133 Fiches Entreprises

136 Appuis techniques & conseils

63 Participations aux :

- . Commissions de Santé Sécurité et des Conditions de Travail
- . Comités Social et Economique

L'offre complémentaire

Sauveteur Secouriste au Travail

2 sessions de formation initiale
3 sessions de mise à jour des compétences



34 personnes formées

contact@ssti-orthez.com

05 59 69 30 97

87 Avenue Pierre Mendés France 64300 ORTHEZ

Pour tous renseignements complémentaires

